

DOSSIER DE PRESSE

Agenda 21 de la culture du territoire angevin

Participez à son élaboration !

**Samedi 19 juin 2010
de 9h à 13h**

Faculté de droit, d'économie et de gestion
(campus Saint-Serge)
13 allée François Mitterrand à Angers



**Tous Angevins,
tous citoyens !**



Contact presse

Corine Busson-Benhamou
Responsable des relations presse
Ville d'Angers / Angers Loire Métropole
02 41 05 40 33
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'agenda 21 de la culture du territoire d'Angers Tous acteurs de la culture, tous ensembles pour l'élaborer...

Depuis octobre 2008, la Ville d'Angers a lancé l'élaboration de « l'Agenda 21 de la culture du territoire d'Angers ». Objectifs : expérimenter de nouvelles pratiques et élaborer un nouveau projet culturel respectant notamment les enjeux du développement durable. Il s'agit également de traduire localement et en actions, les principes et les engagements du texte international « Agenda 21 de la culture de Barcelone » élaboré par l'ONU, l'UNESCO et Cités et Gouvernements Unis Locaux en 2004.

La Ville d'Angers a mené ce travail en concertation avec les Angevins : pouvoirs publics, artistes, opérateurs de la culture, habitants...

Depuis janvier 2010, un groupe témoin partenarial a poursuivi ce travail en rédigeant un projet de plan d'actions : « Engagements et principes de l'Agenda 21 de la culture du territoire d'Angers ».

Aujourd'hui, **Jean-Claude ANTONINI**, Maire d'Angers, **Monique RAMOGNINO**, Adjointe à la culture, **le groupe témoin partenarial** invitent tous les Angevins à poursuivre l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture du territoire d'Angers et à finaliser ce projet :

Le samedi 19 juin 2010 de 9h à 13h
Faculté de droit, d'économie et de gestion
(campus Saint-Serge)
13 allée François Mitterrand
49100 ANGERS

Avec la participation de :

Jordi PASCUAL, coordinateur du groupe de travail sur la culture de Cités et gouvernements unis locaux, chargé de suivre l'élaboration des Agendas 21 de la culture à travers le monde.

PROGRAMME

Accueil	9h
Présentation du projet de plan d'actions <i>Par le groupe témoin partenarial</i>	9h30
Travail en ateliers	10h
Synthèse et mise en perspective <i>Par Jordi PASCUAL</i>	12h30
Apéritif déjeunatoire	13h

Plus d'informations sur : www.angers.fr/projets-et-politiques/developpement-durable/cap-vers-un-agenda-21-de-la-culture-pour-le-territoire-d-angers/
Préparez votre déplacement : www.destineo.fr

ÉLABORER L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU TERRITOIRE ANGEVIN

LE CONTEXTE

1. Contexte international et national : l'Agenda 21 de la Culture de Barcelone 2004

Les 7 et 8 mai 2004, lors du IV^e forum des Autorités Locales de Porto Alegre pour l'inclusion sociale à Barcelone, a été adopté l'Agenda 21 de la culture par les villes et gouvernements locaux du monde entier.

À ce titre, l'Agenda 21 de la culture de Barcelone est un document de référence à vocation mondiale en matière de politiques publiques culturelles et de contribution au développement culturel de l'humanité.

Trois principaux objectifs mettent en exergue l'orientation de ce document :

- Inviter les gouvernements locaux à adopter ce texte et à élaborer leur propre Agenda 21 de la culture.
- Définir les **principes** et les **engagements** que nécessite une politique culturelle.
- Donner des **repères** et faire des **préconisations** pour élaborer son propre Agenda 21 de la culture.

La culture est ainsi remise à sa juste place c'est-à-dire au cœur de la société. En référence à l'article 1 de l'agenda 21 de la culture de Barcelone : « *La diversité culturelle est le premier patrimoine de l'humanité.(...) La culture revêt différentes formes, qui se sont toujours construites dans une relation dynamique entre société et territoire. La diversité culturelle contribue à une existence intellectuelle, affective, morale et intellectuelle plus satisfaisante pour tous. Elle constitue l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale* ».

À travers l'Agenda 21 de la culture, c'est également **le lien entre culture et développement durable** qui est interrogé. Il propose des principes, des engagements et des recommandations pour refonder les projets culturels locaux, en prenant appui sur toutes les parties prenantes.

Il est précisé que « *la diversité culturelle est le principal patrimoine de l'humanité* » et qu'« *il existe de fortes analogies politiques entre les questions culturelles et les questions écologiques, du fait que la culture et l'environnement sont des biens communs de l'humanité* ».

Sur le terrain, l'Agenda 21 de la culture invite à la construction de démarches collaboratives entre tous types d'acteurs de la culture et à la mise en mouvement conjointe de tous les acteurs locaux. (pouvoirs publics, artistes, opérateurs de la culture, citoyens ...). Il se traduit par la définition d'orientations fortes et des programmes d'actions dans lesquels chacun doit pouvoir prendre sa part d'engagements.

2. Contexte alocal : l'Agenda 21 du territoire angevin

Le territoire d'Angers porte une double tradition de développement durable et d'initiatives culturelles, qui se traduit :

- D'une part, à travers les politiques publiques de la Ville d'Angers et dans ses modèles de management et de gestion de l'institution.
- D'autre part, via la mobilisation de multiples partenaires locaux, et tout particulièrement les intervenants associatifs.

Dès 2004, les élus angevins ont souhaité que le territoire puisse être pionnier dans l'expérimentation territoriale du texte international « Agenda 21 de la culture de Barcelone ». En effet, élaborer un agenda 21 local de la culture, permet à Angers de conforter sa position de « laboratoire du développement durable » et de rester **précurseur**.

En 2008, à l'heure des crises, le lancement d'une démarche « Agenda 21 de la culture du territoire d'Angers » est apparue comme une opportunité pour redonner du sens à l'action collective, pour contribuer à **dessiner collectivement les contours d'un nouveau projet culturel local, et pour expérimenter de nouvelles pratiques de gouvernance**.

Pour ce faire, l'ensemble des acteurs de la culture sont mobilisés c'est-à-dire :

- **Les élus d'Angers** : ils ont été sollicités, compte tenu du lien entre leurs délégations et l'esprit général de l'Agenda 21 de la culture ;
- **Les services de la Ville d'Angers** : ils ont été mobilisés en lien avec leurs élus de référence (avec, dans ce cadre, une représentation particulièrement significative de la direction Action culturelle) ;
- **L'ensemble des opérateurs culturels et des artistes** : en lien avec le territoire angevin, ils ont été invités à se joindre à cette démarche ;
- **Des représentants des citoyens du territoire** : ils ont été sollicités via le conseil de développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers, le comité d'usagers du centre communal d'action sociale, le Comité de liaison handicap, les associations de maisons de quartiers...
- **Des citoyens volontaires** issus du grand public, ils ont répondu à un appel à candidature relayé par la presse locale et lors des journées de la démocratie participatives d'Angers ;
- **Des agents municipaux volontaires** : ils ont répondu à un appel à candidature lancé en interne

LES OBJECTIFS :

Les acteurs mobilisés souhaitent que la politique culturelle intègre progressivement les quatre dimensions du développement durable : cohésion sociale, économie plurielle et responsable, environnement, gouvernance

1. Élaborer l'Agenda 21 de la culture du territoire angevin et le traduire en actions
2. Adhérer à l'engagement des villes et des gouvernements locaux pris, à Barcelone en 2004, en faveur du développement culturel dit « Agenda 21 de la culture » et s'impliquer activement dans ce réseau.

LE CADRE DE TRAVAIL : les règles de la concertation

L'Agenda 21 de la culture du territoire angevin est construit comme un processus structurant et dynamique pour la politique culturelle de la Ville **sur la durée du mandat**.

Le lancement du « chantier » Agenda 21 de la culture du territoire d'Angers repose sur 3 principes :

- Reconnaître tous les acteurs locaux (artistes, opérateurs de la culture, amateurs, élus, agents des collectivités, Angevins) comme parties prenantes de la culture, et les inviter à s'associer à la démarche. L'objectif étant en partie de faire de la diversité des pratiques, des expressions et des origines culturelles, **l'un des fils conducteurs du développement local**.

- Expérimenter localement la coproduction d'un projet partagé et renouvelé, c'est-à-dire adopter de nouvelles pratiques de gouvernance entre la Ville et les autres acteurs locaux (contribution active de la société civile-associations, usagers des services culturels, maisons de quartier, étudiants, autres citoyens...). Ceci passe notamment par le respect, lors de la co-écriture, d'une série de règles rappelées ci-dessous.

Règle 1 : Les démarches de développement durable correspondent à un **apprentissage collectif** et à un **support d'innovation**. Pour inventer, **la parole est libre** à toutes les idées, les interrogations, les suggestions, les doutes...

Règle 2 : Pendant les travaux d'élaboration des projets de développement durable : **une personne a une voix** (la parole a autant de valeur, de poids, d'où qu'elle vienne dans les groupes : pas de hiérarchie professionnelle ou sociale ; reconnaissance de l'expertise des savoirs et du vécu).

Règle 3 : L'état d'esprit retenu est celui de la construction : l'analyse critique est centrale, mais **elle doit être constructive**.

Règle 4 : Les personnes associées aux travaux d'élaboration de l'Agenda 21 de la culture auront une **responsabilité collective, celle du portage des résultats de l'action et de l'évaluation**.

- **Situer le projet à l'échelle d'Angers**, territoire pertinent pour traiter les questions culturelles

CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE.

ÉTAPE 1 : MOBILISATION DES ACTEURS : octobre à décembre 2008

- 2 rencontres en plénières

ÉTAPE 2 : COPRODUCTION DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE : janvier 2009 à janvier 2010

- 12 plénières (une par mois environ) avec l'ensemble des acteurs du territoire (pouvoirs publics, artistes, opérateurs de la culture, acitoyens ...).
- 2 outils rédigés:
 - **Diagnostic d'orientations communes** autour de deux clés de lecture prioritaires :
 - Éducation, communication, formation, accès à la connaissance.
 - Exclusions : sociale, économique, générationnelle, par rapport au handicap...
 - **Elaboration d'une grille de questionnement** développement durable pour permettre aux structures culturelles d'interroger leurs pratiques.

ETAPE 3 : POURSUITE DE L'ÉLABORATION PAR LE GROUPE TEMOIN PARTENARIAL : de janvier à juin 2010.

- Rédaction de la charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture du territoire angevin.

ETAPE 4 : 13^{ème} plénière, FORUM DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU 19 JUIN 2010.

- Concertation des Angevins à propos du travail du groupe témoin partenarial. **Poursuite de la co-élaboration avec tous les angevins.**

ETAPES A VENIR :

- Validation des principes et des engagements.
- Signature d'une charte d'engagements.
- Elaboration d'un plan d'actions.
- Mise en œuvre du plan d'actions préalablement validé par la majorité des acteurs de la culture et par la municipalité.

Archives des documents de travail sur :

<http://www.angers.fr/projets-et-politiques/developpement-durable/cap-vers-un-agenda-21-de-la-culture-pour-le-territoire-d-angers/les-rencontres-agenda-21-de-la-culture/index.html>

QUELQUES CHIFFRES :

- 300 personnes mobilisées
- 4 000 heures de travail
- 11 plénières
- **6 collèges**: les élus, les services, les opérateurs culturels et les artistes, les représentants des citoyens du territoire (conseil de développement, Pays d'Angers, comité d'usagers CCAS, maisons de quartiers, CCQ...) et les citoyens.
- **9 groupes partenariaux de 20 personnes**, ce qui équivaut à 20 heures de réunion soit 200 heures de coproduction.
- **20 réunions projets** de 4 à 89 personnes.
- **50 heures de réunion** soit 350 heures de coproduction.
- **1 rubrique Internet** : transparence et mise en ligne de toutes les productions.